

L'EVOLUTION DE LA NOBLESSE BELGE

Paul Janssens

Sur les origines de la noblesse médiévale, les incertitudes subsistent, faute de témoignages suffisamment nombreux et probants. Signe le plus évident du manque de données, la multiplication d'hypothèses divergentes. Pour les uns, la noblesse médiévale est d'origine germanique, pour d'autres elle descend de la noblesse sénatoriale romaine, d'autres encore estiment qu'elle s'est constituée dans l'entourage des dynasties mérovingienne et carolingienne.

Il est bien possible d'ailleurs que cette divergence d'opinions ne fasse que traduire une diversité de fait selon les régions. Dans le nord de l'Europe, la filiation germanique est plausible. Elle n'exclut pas la prédominance de l'influence romaine dans le Midi. Dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut, il semble que les nobles soient en majorité des nouveaux venus, sortis de l'entourage des dynasties franques.

Quoi qu'il en soit, l'affaiblissement du pouvoir princier au X^e siècle va renforcer les traits distinctifs de la noblesse. Celle-ci se définit de moins en moins par l'exercice de charges auliques ou administratives, pour s'identifier de plus en plus à la seigneurie, qu'elle domine sans partage. Ce qui définit alors la noblesse, c'est l'immunité, c'est-à-dire que les nobles ne dépendent de personne, si ce n'est du souverain. Ils partagent avec celui-ci l'autorité suprême. Dans leurs domaines, ils sont seuls maîtres, rejetant toute tentative d'ingérence de la part des agents du prince. Eux seuls maintiennent l'ordre, jugent, imposent des charges.

Ce qui caractérise vraiment le noble, c'est moins la richesse foncière que la possession de droits de commandement ou de justice sur les occupants de ses terres. Les nobles sont non seulement des seigneurs fonciers, disposant le plus souvent de biens importants, mais encore et surtout des seigneurs hautains, exerçant eux-mêmes le ban et la justice sur leurs sujets. Ils sont tout à la fois justiciers et guerriers, placés à la tête d'une suite armée. Posséder un alleu ou un fief, même minuscule, y exercer le ban et surtout la justice, voilà ce qui définit alors la noblesse.

Il s'agit bien d'une noblesse au sens strict, d'un groupe disposant d'un statut juridique spécifique, l'immunité. Ce statut se transmet par le sang. Mais, bien entendu, il renvoie - directement ou indirectement - à la situation sociale qui le fonde. Si les maisons nobles ont un rapport particulier vis-à-vis du prince, elles le doivent à leur situation de fait. Les chefs de famille nobles se distinguent par leur richesse et leur mode de vie. Ils sont la réplique, à moindre échelle, de ce qu'est le prince. Le prince et les nobles appartiennent au même monde, ils sont hors du commun.

L'adoubement

Pour comprendre l'évolution ultérieure de la noblesse au bas Moyen Age, il suffit de suivre celle de l'Etat. La dissolution de l'Etat en une myriade de petites principautés ou de seigneuries quasiment indépendantes avait permis aux nobles d'exercer une autorité sans partage. Au tournant du millénaire, le redressement progressif de l'autorité

princière provoque un double mouvement. D'une part, de nombreux nobles sont entraînés dans l'orbite d'un prince territorial. De gré ou de force, ils abandonnent leur autonomie pour entrer dans la vassalité du prince. Ils perdent ainsi leur autonomie initiale, sans être assujettis pour autant. D'autre part, le prince fonde le développement de son pouvoir sur la collaboration de conseillers juridiques et de militaires. En participant à l'exercice de l'autorité publique, *ministériaux* et *chevaliers* s'élèvent au-dessus de leur condition initiale, tout en restant sous la dépendance du prince.

Dès lors, les conditions d'une redéfinition de la noblesse sont réunies. Celle-ci se situe à mi-chemin entre le souverain et les sujets. Tout en cultivant le souvenir de ses origines glorieuses, la noblesse se définit dorénavant par sa collaboration à l'exercice du pouvoir princier. Si les nobles sont toujours au-dessus du commun, ce n'est plus par leur indépendance, mais parce qu'ils participent à l'exercice du pouvoir princier.

La noblesse conserve ainsi un statut d'exception. La réduction de son pouvoir est compensée par l'extension de ses privilèges. La généralisation des charges banales, que les nobles perçoivent eux-mêmes ou dont ils sont en tout cas exempts, marque l'écart qui subsiste entre eux et les sujets. Echappant aux règles auxquelles sont soumis ceux-ci, ils occupent une place à part. A l'église par exemple, où ils ont leur place réservée dans le chœur, à moins qu'ils n'aient une chapelle privée dans leur château.

La noblesse du bas Moyen Age se renouvelle par le rapprochement qui s'opère dans l'entourage du prince entre les lignées aristocratiques entrées à son service et ses conseillers d'origine plus modeste. Par ailleurs, le développement des villes va rapprocher la noblesse du patriciat urbain. A partir du XII^e siècle, la chevalerie va accélérer encore le brassage des élites. Le prestige de l'armure fera de l'adoubement un honneur recherché tant par les officiers du prince que par les notables des villes et par les nobles. L'assimilation restera cependant limitée et n'effacera pas toutes les distances, ni le sens de la hiérarchie entre l'aristocratie et la noblesse inférieure.

Tout à tour hauts dignitaires sous les Mérovingiens et les Carolingiens, seigneurs quasiment indépendants lors de l'éclipse du pouvoir princier aux X^e et XI^e siècles, puis à nouveau les auxiliaires du prince, proches de la chevalerie ou confondus avec elle, les nobles sont finalement très distincts: seigneurs, chevaliers, hauts dignitaires, nouveaux venus pénétrant dans la noblesse, lignées anciennes qui s'éteignent ou déchoient, familles modestes ou familières du prince, tous font partie d'une noblesse toujours mouvante. A tout instant, les anciennes familles cherchent à imposer leur mode de vie comme condition d'accès à la noblesse, sans jamais y parvenir tout à fait. A aucun moment, la noblesse médiévale ne forme un groupe étanche.

L'intervention princière

L'évolution de la noblesse est avant tout le reflet de l'évolution politique et sociale. C'était déjà le cas au cours du Moyen Age, et il en ira de même durant les siècles suivants. Le renforcement du pouvoir monarchique, sensible dans les Pays-Bas dès le XV^e siècle sous les ducs de Bourgogne, va conduire à une intervention croissante du prince dans la constitution de la noblesse. Cette intervention s'opère en deux temps: d'abord le remodelage de la hiérarchie au sein de la noblesse, puis une redéfinition des critères d'accès.

La première phase concerne la haute noblesse, qui gravite autour du prince, fréquente sa cour et peuple ses conseils, après avoir contesté en vain son autorité.

princière provoque un double mouvement. D'une part, de nombreux nobles sont entraînés dans l'orbite d'un prince territorial. De gré ou de force, ils abandonnent leur autonomie pour entrer dans la vassalité du prince. Ils perdent ainsi leur autonomie initiale, sans être assujettis pour autant. D'autre part, le prince fonde le développement de son pouvoir sur la collaboration de conseillers juridiques et de militaires. En participant à l'exercice de l'autorité publique, *ministériaux* et *chevaliers* s'élèvent au-dessus de leur condition initiale, tout en restant sous la dépendance du prince.

Dès lors, les conditions d'une redéfinition de la noblesse sont réunies. Celle-ci se situe à mi-chemin entre le souverain et les sujets. Tout en cultivant le souvenir de ses origines glorieuses, la noblesse se définit dorénavant par sa collaboration à l'exercice du pouvoir princier. Si les nobles sont toujours au-dessus du commun, ce n'est plus par leur indépendance, mais parce qu'ils participent à l'exercice du pouvoir princier.

La noblesse conserve ainsi un statut d'exception. La réduction de son pouvoir est compensée par l'extension de ses privilèges. La généralisation des charges banales, que les nobles perçoivent eux-mêmes ou dont ils sont en tout cas exempts, marque l'écart qui subsiste entre eux et les sujets. Echappant aux règles auxquelles sont soumis ceux-ci, ils occupent une place à part. A l'église par exemple, où ils ont leur place réservée dans le chœur, à moins qu'ils n'aient une chapelle privée dans leur château.

La noblesse du bas Moyen Age se renouvelle par le rapprochement qui s'opère dans l'entourage du prince entre les lignées aristocratiques entrées à son service et ses conseillers d'origine plus modeste. Par ailleurs, le développement des villes va rapprocher la noblesse du patriciat urbain. A partir du XII^e siècle, la chevalerie va accélérer encore le brassage des élites. Le prestige de l'armure fera de l'adoubement un honneur recherché tant par les officiers du prince que par les notables des villes et par les nobles. L'assimilation restera cependant limitée et n'effacera pas toutes les distances, ni le sens de la hiérarchie entre l'aristocratie et la noblesse inférieure.

Tour à tour hauts dignitaires sous les Mérovingiens et les Carolingiens, seigneurs quasiment indépendants lors de l'éclipse du pouvoir princier aux X^e et XI^e siècles, puis à nouveau les auxiliaires du prince, proches de la chevalerie ou confondus avec elle, les nobles sont finalement très distincts: seigneurs, chevaliers, hauts dignitaires, nouveaux venus pénétrant dans la noblesse, lignées anciennes qui s'éteignent ou déchoient, familles modestes ou familiers du prince, tous font partie d'une noblesse toujours mouvante. A tout instant, les anciennes familles cherchent à imposer leur mode de vie comme condition d'accès à la noblesse, sans jamais y parvenir tout à fait. A aucun moment, la noblesse médiévale ne forme un groupe étanche.

L'intervention princière

L'évolution de la noblesse est avant tout le reflet de l'évolution politique et sociale. C'était déjà le cas au cours du Moyen Age, et il en ira de même durant les siècles suivants. Le renforcement du pouvoir monarchique, sensible dans les Pays-Bas dès le XV^e siècle sous les ducs de Bourgogne, va conduire à une intervention croissante du prince dans la constitution de la noblesse. Cette intervention s'opère en deux temps : d'abord le remodelage de la hiérarchie au sein de la noblesse, puis une redéfinition des critères d'accès.

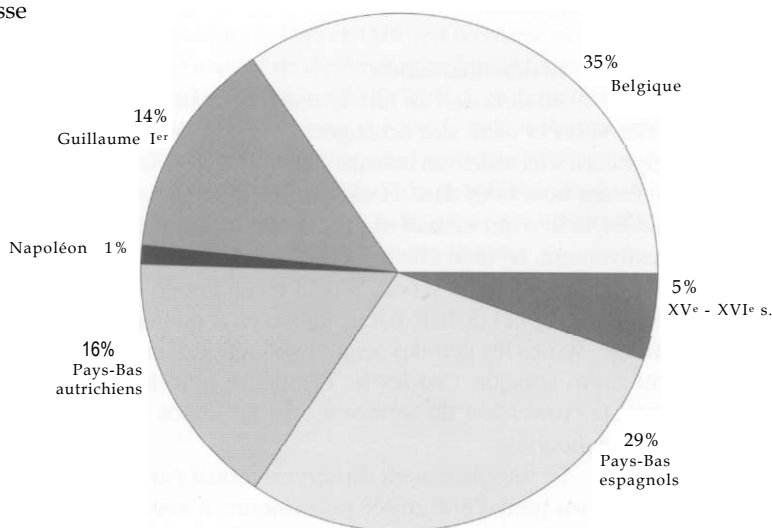
La première phase concerne la haute noblesse, qui gravite autour du prince, fréquente sa cour et peuple ses conseils, après avoir contesté en vain son autorité.

Cette classe aristocratique s'est faite l'alliée des ducs dans la construction du nouvel Etat bourguignon. Jusqu'alors, la hiérarchie au sein de la noblesse était déterminée par la puissance économique, militaire et politique des seigneurs. A mesure que l'autonomie des grands décline, la place occupée par chacun d'eux dans la hiérarchie est revue en fonction d'un critère supplémentaire : la proximité vis-à-vis du prince, la place occupée dans l'appareil de l'Etat et l'importance des fonctions exercées.

La hiérarchie ainsi remodelée va trouver son expression dans l'octroi nouveau de titres de noblesse, qu'il faut se garder de confondre avec les fonctions féodales qu'ils évoquent par leur consonance ancienne. Entre les anciens ducs, princes, marquis, comtes, vicomtes ou barons et leurs homonymes modernes, il n'y a aucune continuité. Les diplômes de concession prennent d'ailleurs bien soin de souligner que le souverain n'aliène aucun droit en concédant le nouveau titre. Entre le souverain, lui-même comte de Flandre, etc., et les comtes qu'il crée, il n'y a - en dépit de la similitude du titre - aucune comparaison possible. C'est précisément parce que les titres féodaux ont été pour la plupart résorbés par le prince, ou parce qu'ils ont perdu beaucoup de leur substance, qu'ils peuvent être redistribués de manière purement honorifique.

La constitution d'une noblesse titrée se rencontre dans toutes les monarchies européennes, y compris en Angleterre. Aux Pays-Bas, l'initiative vient de Charles le Téméraire, dont les ambitions monarchiques sont notoires. C'est lui qui confère en 1472 à Jean de Croy le premier titre honorifique, en érigeant la seigneurie de Chimay en comté. La *Cronycke van Hollant* nous a laissé la relation de cette cérémonie. Le nouveau promu était, à l'époque, couronné publiquement et habillé du manteau comtal. Les premiers titres, distribués avec parcimonie, seront presque tous de rang comtal. Le premier titre de marquis est octroyé en 1518 par Charles Quint à Guillaume de Croy. C'est encore un Croy qui obtient en 1534 le premier titre de duc. En 1540, l'Empereur accorde le premier titre de prince aux Egmont. Le titre de vicomte, qui prête à confusion avec l'office du même nom, n'apparaîtra qu'en 1603 sous les Archiducs. Enfin, le titre de baron ne sera, lui aussi, que rarement sollicité avant le XVII^e siècle.

Lettres de noblesse
(par époque)



Pendant longtemps, les titres honorifiques sont octroyés de manière indirecte. Ils sont liés à un domaine seigneurial dont les revenus correspondent à l'importance du titre. Le bien titré est converti en un fief indivisible, tenu immédiatement du souverain. L'octroi du titre rappelle ainsi les anciennes relations féodales entre suzerain et vassal. Au cours des derniers siècles de l'Ancien Régime, cette affectation du titre à la terre se fera de plus en plus rare. Les Archiducs y dérogeront une première fois en 1602, lorsqu'ils accordent à Charles de Gavre le titre de 'comte de Fresin' sans pouvoir eux-mêmes ériger en comté cette seigneurie, située dans la principauté de Liège (et d'ailleurs déjà érigée par l'Empereur). A partir du milieu du XVII^e siècle, de nombreuses concessions se feront ainsi directement au bénéficiaire, qui portera alors le titre concédé devant son nom patronymique.

La seconde phase dans l'intervention princière, celle qui vise à assurer au souverain le contrôle de l'accès à la noblesse, ne se développera que dans les monarchies à ambition absolutiste. Il faudra pour cela que les lettres de noblesse deviennent le mode dominant, sinon le seul, d'accès à la noblesse. Ces lettres, introduites en France à la fin du XIII^e siècle, resteront jusqu'au XVI^e siècle un phénomène marginal. Aux XIV^e et XV^e siècles, les rois de France délivrent en moyenne une dizaine de lettres à peine par année. Jusqu'à la fin du Moyen Age, la noblesse s'acquiert graduellement, par possession d'état de génération en génération. Les origines roturières s'estompent et tombent finalement dans l'oubli par la disparition progressive des témoins. Pendant longtemps, l'acquisition d'une seigneurie haut justicière constitue le mode d'accès le plus sûr à la noblesse. Les alliances viennent confirmer l'ascension sociale.

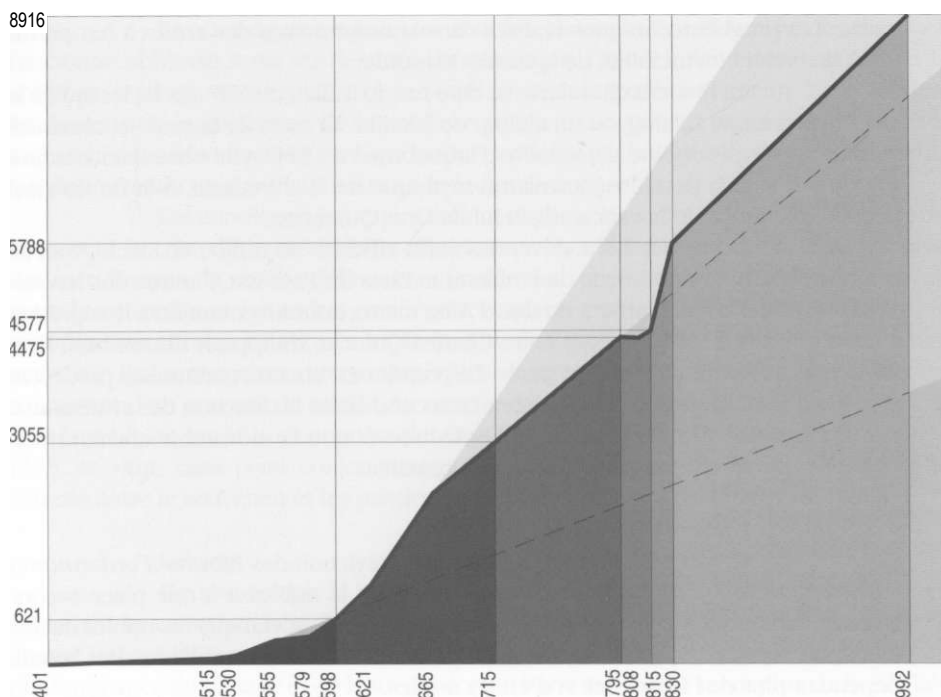
Des siècles séparent l'époque où la noblesse s'acquiert par assimilation sociale de celle où seules les lettres du souverain permettent l'acquisition du statut noble. Des siècles séparent la première lettre de noblesse de la dernière entrée dans la noblesse par assimilation sociale. Cette longue période de transition ne se terminera dans les Pays-Bas qu'à la fin du XVI^e siècle, lorsque des dispositions législatives réservent au seul souverain le droit de conférer la noblesse et qu'une administration répressive impose le respect de ces dispositions. Cette évolution est elle-même liée de près à celle du service féodal et de la chevalerie.

La démilitarisation

Au-delà de l'an mil, le redressement de l'économie permet le développement des villes et celui des échanges. L'économie monétaire entraîne le morcellement des seigneuries féodales. La bourgeoisie qui s'est enrichie dans les affaires consolide une partie de ses bénéfices dans la campagne avoisinante. Dans les principautés fortement urbanisées, le lien qui existait naguère entre la propriété féodale et la noblesse se dissout progressivement. Le morcellement des grands domaines en une multitude de petits fiefs entraîne la conversion du service féodal en un impôt. Les petits fiefés ne sont plus tenus de répondre à l'appel du ban, il leur suffit d'en acquitter les charges financières. A la fin du Moyen Age, seules les grandes seigneuries répondent encore à l'appel du ban par le service militaire. Lorsque Charles le Téméraire introduit dans les Pays-Bas l'armée permanente, la conversion du service féodal en impôt se généralise et touche même ces grandes seigneuries.

Le remplacement du service féodal par l'appel à des mercenaires d'abord, puis la mise sur pied d'une armée permanente, n'avaient pas affecté le caractère militaire

Lettres de noblesse
(chiffres cumulatifs)



Avant 1595, les lettres de noblesse ne constituent pas le mode d'accès le plus important à la noblesse. Cependant, le règne de Charles Quint marque déjà un premier tournant. A partir des édits de 1595 et 1616, qui réservent au souverain l'octroi de faveurs nobiliaires, le nombre de diplômes se multiplie. La poussée la plus forte se situe durant les premières décennies du XVII^e siècle, à cause du nombre important de reconnaissances de noblesse à cette époque. Le rythme des concessions se stabilise ensuite jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Après une interruption due à la Révolution française, suivie de la restauration de la noblesse sous Guillaume I^{er}, le nombre de concessions se rétablit dans la Belgique des XIX^e et XX^e siècles à un niveau légèrement supérieur à celui de l'Ancien Régime.

de la noblesse parce que la cavalerie lourde restait l'arme décisive et que les nobles y étaient majoritaires. L'image de marque militaire de la noblesse survit tant que les nobles continuent à former le noyau de l'armée. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVI^e siècle que l'identité entre la noblesse et la chevalerie sera définitivement remise en cause. Les progrès techniques réalisés dans la construction des armes à feu permettent alors de briser l'invincibilité de la cavalerie lourde.

La fin de la chevalerie ne date pas du milieu du XV^e siècle, lorsqu'un boulet de canon terrasse Lalaing sur un champ de bataille. La mort de Bayard, le *chevalier sans peur et sans reproche* tué d'une balle d'arquebuse en 1524, symbolise mieux la fin d'une époque. Il sera la dernière incarnation mythique de la chevalerie. A la fin du siècle, ce sera déjà le temps de la caricature, celui de Don Quichotte.

Les armes à feu, devenues enfin efficaces au milieu du siècle, vont assurer pour longtemps la suprématie de l'infanterie. Dans les Pays-Bas, l'entrée des *tercios* espagnols sous le commandement du duc d'Albe mettra définitivement fin à la suprématie de la cavalerie lourde. Le contraste entre Charles Quint et Philippe II illustre bien le retournement qui s'opère au cours du siècle. Le premier est encore, comme ses prédécesseurs, tout à la fois administrateur et guerrier. Le second laisse la direction des armées aux militaires. C'est que l'armée s'est professionnalisée et que la monarchie absolutiste a pour objectif prioritaire l'extension du pouvoir princier.

Une crise d'identité

C'était bien la fin d'une époque. L'éviction des *bandes d'ordonnance*, qui constituaient le fer de lance de l'armée, reléguait la noblesse à une place secondaire. L'image de marque de la noblesse en était ébranlée. Il est vrai que les nobles étaient toujours nombreux aux postes de commandement. Mais dorénavant l'issue des batailles ne dépendait plus de l'intervention d'unités nobles.

Cette évolution militaire a profondément modifié le mécanisme traditionnel d'accès à la noblesse. Auparavant, le mode de vie adopté décidait de l'appartenance au groupe. La possession d'une seigneurie hautaine en constituait un élément essentiel. L'accès à la noblesse était donc lié à la possibilité d'acquérir un domaine féodal et restait de ce fait à l'abri des usurpations. L'attrait des privilèges était d'ailleurs contrebalancé par le service féodal. Dans ces conditions, l'assimilation des nouveaux venus au sein de la noblesse pouvait s'opérer normalement.

La disparition du service féodal coïncide avec la forte croissance qui marque l'économie du XVI^e siècle après la découverte de l'Amérique. Les nouveaux riches, dont le nombre augmentait plus rapidement qu'auparavant, pouvaient désormais usurper sans inconvénient les marques de noblesse. Il leur suffisait de s'attribuer des armoiries timbrées ou de porter l'épée pour devenir noble. A condition toutefois que la noblesse ancienne accepte d'être confondue à la bourgeoisie fortunée et que la monarchie assiste, elle aussi, sans réagir à la transformation de la noblesse en une *gentry* ouverte à toutes les familles fortunées sans distinction.

Après la disparition du service féodal, la noblesse se caractérisait par l'exercice de pouvoirs seigneuriaux dans les campagnes et par sa participation aux réunions des Etats. Même si leur prépondérance militaire était définitivement révolue, les nobles n'en restaient pas moins maîtres des seigneuries, qui constituaient le noyau de l'administration des campagnes. Tout comme le patriciat urbain et les congrégations religieuses, ils parti-

cipaient à l'exercice du pouvoir au niveau provincial, où ils constituaient le second des ordres privilégiés. L'usurpation incontrôlée du statut noble menaçait de provoquer une confusion entre le privilège et la fortune. A terme, cela pouvait conduire à la suppression des privilèges ou à leur extension à tous. La noblesse se sentait donc menacée.

En s'insurgeant contre cet état des choses et en réclamant des mesures, l'ancienne noblesse servit les desseins du monarque. Celui-ci n'entendait pas fermer la noblesse, mais en réserver l'accès à ceux qui seraient disposés à se mettre à son service. Au demeurant, la protection de la noblesse seigneuriale assurait une assise sociale à la monarchie, fondée elle aussi sur la propriété privée du pouvoir public. Tant les seigneurs que le souverain tenaient leur pouvoir de leur naissance.

Les conditions politiques étaient d'ailleurs favorables à une intervention du souverain. La crise d'identité noble coïncide avec les années de troubles. Dans les Pays-Bas méridionaux, la révolte débouchera finalement sur un nouveau partage du pouvoir entre le souverain et les ordres privilégiés, consacré par le traité d'Arras. Au prince, le contrôle sans partage de l'armée et de la diplomatie. Par contre, il abandonne la haute main sur l'administration directe des villes et campagnes aux ordres privilégiés, se contentant d'un pouvoir de tutelle. La mise en place d'une législation nouvelle concernant la noblesse, après la reconquête des Pays-Bas méridionaux par Alexandre Farnèse en 1585, se situe dans cette conjoncture politique particulière, basée sur une nouvelle entente entre le souverain et les privilégiés (édits héraldiques de 1595 et de 1616).

Le sang

De tout temps, la noblesse a cherché à justifier sa position privilégiée en soutenant le caractère héréditaire des vertus indispensables à l'exercice du pouvoir. Durant le haut Moyen Age, il semblerait que l'hérédité en ligne féminine ait prévalu. La prédominance du lignage et de la succession en ligne masculine serait plus tardive et liée à l'importance croissante que prennent le fief et la chevalerie au bas Moyen Age.

Quoi qu'il en soit, la théorie génétique connaît au XVI^e siècle un regain d'intérêt. Elle répond de toute évidence aux soucis de la noblesse féodale, soucieuse de se protéger contre l'intrusion sans cesse croissante d'anoblis qui ne répondent pas à l'image traditionnelle de la noblesse chevaleresque. En France, ces idées inspireront au siècle suivant la fameuse théorie des invasions : les nobles descendraient des Francs, tandis que le tiers serait issu des Gaulois. De Saint-Simon à Boulainvilliers, les théoriciens français s'efforceront ainsi de donner une vraisemblance historique à l'idéologie de la distinction génétique. Dans les Pays-Bas, l'ampleur de cette réaction peut se mesurer au nombre toujours croissant de quartiers exigés pour l'accès aux Etats et aux chapitres nobles.

La noblesse, affaire de sang? Pour être la plus commune, cette définition n'en est pas moins insuffisante, voire même inexacte. Car le sang ne concerne que le mode de transmission du statut noble, il n'explique pas l'origine de la noblesse elle-même. Il explique comment les familles nobles transmettent leur condition, non comment elles l'ont elles-mêmes acquise.

En fait, la naissance ne suffit pas même à rendre compte de la transmission du statut noble. Car cette transmission est avant tout affaire juridique, comme l'est celle du patronyme ou du patrimoine. La prépondérance du sang devrait mettre les enfants naturels sur le même pied que les descendants légitimes. Or, tout au long de l'Ancien

Régime, il n'en sera rien. Le père noble ne peut transmettre sa condition à ses enfants illégitimes. Ceci illustre l'écart entre l'idéologie génétique et la réalité historique.

Enfin, et l'on touche là à l'essentiel, l'idéologie du sang exclut tout à la fois l'anoblissement et la dérogeance, c'est-à-dire l'acquisition ou la perte du statut noble en dépit de la filiation naturelle. Mais là encore, l'idéologie est démentie dans les faits, tant au Moyen Age que sous l'Ancien Régime. Et ceux-ci démontrent à suffisance que la naissance ne permet au mieux que de rester noble, non de le devenir ni de cesser de l'être.

La naissance à elle seule ne suffit donc pas. Elle n'exclut ni la perte, ni l'acquisition de la noblesse. Il faut que la famille maintienne le mode de vie qui lui a permis d'acquérir la noblesse. La survie des familles nobles suppose le maintien du patrimoine et pose donc un dilemme: pour maintenir la fortune, il faut que le nombre d'héritiers soit limité. Pour maintenir la lignée, il faut au contraire multiplier le nombre de descendants. L'inégalité des partages successoraux et le célibat sont la double réponse à ce dilemme. Le célibat des cadets assure le maintien du patrimoine, même en cas de partages égaux. L'inégalité successorale permet d'échapper à la contrainte du célibat. Elle y encourage pourtant, en n'assurant souvent aux cadets qu'une rente viagère, réservant le patrimoine familial à l'aîné.

Les limites de l'idéologie du sang sont donc évidentes. Celle-ci devient illusoire dès lors que la noblesse peut se transmettre en dépit de mariages mixtes. Elle est contredite dès lors que l'anoblissement et la dérogeance produisent le même effet que celui réservé par l'idéologie du sang à la naissance ou au décès. Cette idéologie est réfutée encore lorsque la légitimation prend le pas sur la naissance pour déterminer les droits à la noblesse. L'idéologie génétique ne vaut que si tous les descendants naturels sans distinction, et eux seuls - à l'exclusion de tout autre - jouissent du statut noble.

Les lettres de noblesse

L'attitude du souverain vis-à-vis de l'acquisition de la noblesse pouvait se mouvoir entre deux pôles. Ou bien le prince intervenait de manière conservatoire, protégeant les nobles contre toute usurpation bourgeoise. Dans ce cas, le contrôle princier ne servait qu'à maintenir le mécanisme traditionnel de l'assimilation sociale. Les nouveaux venus n'étaient acceptés que s'ils répondaient déjà au profil socio-économique du seigneur noble. Ou bien, au contraire, le souverain innovait en ouvrant les rangs de la noblesse à d'autres catégories sociales que la noblesse seigneuriale. A la limite, tous les usurpateurs potentiels étaient admis et la noblesse s'ouvrait à tous les riches sans distinction. En supprimant toute distinction entre l'ancienne noblesse et les nouveaux venus, le souverain appliquait dans ce cas un nivellement de l'élite par le bas.

A partir de là, deux évolutions sont concevables. La première - ce sera le modèle anglais - substitue de nouveaux critères d'assimilation au service féodal et à la seigneurie hautaine. Ce sera le mode de vie distingué auquel seuls les gens aisés ont accès. D'une part donc la *gentry*. De l'autre, la noblesse, dont l'accès sera réglé en fonction de critères non pas sociaux, mais politiques. Changeant selon les lieux et les époques, ces critères, déterminés par le prince, donneront à la noblesse continentale de chaque pays sa physionomie particulière.

La politique effectivement menée sous le régime espagnol et autrichien ne correspond à aucune des deux options extrêmes qui viennent d'être évoquées. Durant tout l'Ancien Régime elle conserve, au contraire, un caractère prudent et pragmatique.

Globalement, on peut dire qu'environ la moitié de toutes les distinctions nobiliaires allaient à des fonctionnaires au service du prince. Les autres lettres de noblesse étaient distribuées à parts égales entre les pouvoirs intermédiaires (surtout le patriciat urbain) et le secteur privé (y compris les rentiers).

Il faut toutefois nuancer. La part du secteur privé ne devient significative qu'à partir du milieu du XVII^e siècle, pour s'accroître sans cesse au siècle suivant. Les différentes catégories sociales n'obtiennent d'ailleurs pas toutes des distinctions équivalentes. Les titres n'allaient que rarement à ceux qui exerçaient une activité professionnelle dans le secteur privé. Ils étaient réservés aux personnes qui exerçaient une fonction publique. Dans l'armée, les bénéficiaires sont surtout des nobles d'ancienne extraction ayant le grade d'officier supérieur ; dans l'administration, les titres vont à la noblesse de robe exerçant les fonctions les plus élevées.

On peut dire que l'octroi des lettres de noblesse reflète fidèlement le rapport de forces existant dans la monarchie d'Ancien Régime. Ce régime se caractérisait par un partage du pouvoir entre l'administration princière et les ordres privilégiés, le privilège étant précisément ce partage du pouvoir public entre le souverain et l'Eglise, les seigneurs, les villes et les corporations. Sous l'influence des idées mercantilistes modernes, l'accès à la noblesse s'est, par ailleurs, progressivement ouvert à la bourgeoisie active. Celle-ci conservait cependant une place de second rang dans la hiérarchie nobiliaire.

L'analyse statistique des milliers de lettres de noblesse octroyées met en lumière les critères d'attribution utilisés par le souverain. Une telle analyse est importante avant tout parce qu'elle permet de suivre le changement dans l'échelle des valeurs sociales. Car la portée des anoblissements et des titres de noblesse se situe avant tout au niveau mental. En fait, la distribution de distinctions nobiliaires sous l'Ancien Régime menait à une valorisation de la fonction publique et, quoique plus timidement, des activités économiques au détriment de l'exercice privilégié du pouvoir.

La noblesse d'Ancien Régime

Il serait cependant impudent de vouloir tirer des enseignements sur les caractéristiques générales de la noblesse à partir des lettres de noblesse. En effet, à tout instant ces distinctions ne touchaient jamais qu'une infime partie des nobles. De plus, les lettres ne permettent jamais que d'entrevoir une étape passagère dans la destinée familiale des bénéficiaires. Aussi faut-il compléter l'analyse de l'octroi des lettres par une description du profil de la noblesse dans son ensemble après plusieurs siècles d'anoblissements et d'octrois de titres.

Cela conduit à des résultats parfois surprenants. Ainsi, on aurait tort d'assimiler le flux incessant de lettres de noblesse à une inflation de distinctions nobiliaires. Avec un pourcentage de quelque 0,25%, la densité de la population noble des Pays-Bas autrichiens était l'une des plus basses d'Europe. De plus, la durée de vie des familles nobles était nettement supérieure à ce que l'on avance généralement : jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les anoblis des XVII^e et XVIII^e siècles constituent une minorité au sein de la noblesse.

La noblesse du royaume des Pays-Bas - plus aisée à étudier que celle de la fin du XVIII^e siècle - était très fortunée. Cela était dû en premier lieu à la règle de la dérogance, qui était restée en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et qui impliquait l'élimination continue des familles appauvries. La période révolutionnaire a opéré une sélection

tion supplémentaire. Les fortunes nobles fragiles n'ont pas survécu à la suppression des droits seigneuriaux, aux impôts révolutionnaires français et à la consolidation de la dette publique. Après 1815, un tiers des familles nobles ne figurait plus sur les listes officielles.

La place que les nobles occupaient parmi les grandes fortunes mérite également de retenir l'attention. De nouveau, les résultats sont surprenants. Aussi riches qu'ils aient pu être, les nobles restaient minoritaires parmi les cinq cents Belges les plus riches de l'époque (1840). Les nobles étaient riches, la plupart même très riches, mais tous les riches n'étaient pas nobles. Il est donc injustifié de confondre fortune et noblesse.

Reste enfin l'activité professionnelle. Ici encore, l'analyse est éclairante. Au début du XIX^e siècle, plus des deux tiers des nobles n'exerçaient ni activité professionnelle, ni mandat politique. Sur ce point, nous retrouvons l'image stéréotypée du noble propriétaire ou rentier. La revalorisation, sous la monarchie d'Ancien Régime, de la fonction publique et de la vie des affaires n'a donc pas suffi à modifier les comportements. Les mérites personnels et familiaux auxquels les lettres de noblesse faisaient allusion ne représentaient selon toute évidence qu'une phase transitoire dans l'évolution familiale vers l'inactivité professionnelle.

Le renversement des valeurs

La noblesse d'Ancien Régime ne peut en aucun cas être ramenée à la naissance, aux privilèges ou au profil socio-économique. Ce qui compte, ce n'est pas tant la naissance que la transmission du patrimoine familial. Pris un à un, les privilèges sont sans importance; ce qui compte, c'est le fait qu'ils existent. Et sans l'ambition de faire consacrer le prestige familial, l'ascendant économique et social ne mène à rien.

La noblesse d'Ancien Régime est née de l'interaction entre les inégalités familiales existantes et l'attitude adoptée par la société à leur égard. La noblesse n'est pas simplement une affaire sociale, mais une question politique. Les nobles représentent des familles appartenant à l'élite, qui entendent obtenir une confirmation juridique de leur ascendant social. La noblesse d'Ancien Régime est la reconnaissance politique d'une élite héréditaire.

C'est pourquoi l'enjeu véritable des distinctions nobiliaires était politique plutôt que social. L'octroi de lettres de noblesse touchait à l'échelle des valeurs sur laquelle reposait la hiérarchie sociale. Ces mêmes valeurs servaient aussi de fondement au régime politique. Le système traditionnel de valeurs était régi par ce que les contemporains appelaient *l'honneur*.

En l'occurrence, l'honneur correspondait à une notion particulière d'inégalité. La différence essentielle entre l'Ancien Régime et l'Etat moderne réside dans la dévolution de la souveraineté. La monarchie traditionnelle se caractérisait par une privatisation de l'autorité publique. La répartition inégale des pouvoirs publics déterminait la place de chacun : d'une part celle du prince, qui revendiquait la souveraineté, et d'autre part celle des ordres privilégiés (l'Eglise, les grands seigneurs, les villes et les corporations), qui disposaient largement du pouvoir local et régional. Quant aux sujets, ils empruntaient leur statut juridique spécifique aux communautés privilégiées auxquelles ils appartenaient (organisation professionnelle, seigneurie, principauté). L'inégalité devant la loi, ou plus exactement la diversité des ordres législatifs régissait toute la sphère juridique de l'Ancien Régime. Comme ces inégalités revêtaient un caractère héréditaire, elles étaient en outre ressenties comme une donnée naturelle et immuable.

L'échelle des valeurs modernes trouve son inspiration dans l'utilitarisme. A l'honneur, la pensée moderne a substitué le mérite. Celui-ci se mesure à la contribution apportée au bien-être général, à la promotion de l'épanouissement humain. Ces nouvelles valeurs avaient, elles aussi, des implications sociales. Elles entraînaient une modification de la hiérarchie sociale. Les personnes économiquement actives, les producteurs supplantèrent les gouvernants. Ce renversement des valeurs devait à son tour fournir un aliment aux revendications politiques de la bourgeoisie. On s'en aperçut au lendemain de la Révolution. Le critère d'appartenance à l'élite n'était plus la naissance, ni même la participation à l'exercice du pouvoir. Désormais la fortune allait, pour un temps, dominer la hiérarchie sociale.

La noblesse moderne

Pendant, tout au long du XIX^e siècle, le profil de la noblesse changea peu. Par le Code civil - et plus particulièrement par l'égalité des successions - le législateur entendait dissoudre les grandes fortunes au bout de quelques générations. Mais c'était compter sans la limitation du nombre d'héritiers. Le nombre d'enfants restait élevé, mais le célibat des cadets permettait à la noblesse d'échapper au dilemme entre l'appauvrissement (trop d'héritiers) et l'extinction (trop peu d'héritiers).

L'industrialisation n'entraîna pas davantage l'appauvrissement de la noblesse au cours du XIX^e siècle. D'innombrables exemples illustrent l'implication de nobles dans les entreprises financières et industrielles de l'époque. Plus importante encore est la constatation qu'à la fin du XIX^e siècle, les nobles étaient plus nombreux parmi les Belges les plus fortunés qu'ils ne l'étaient au milieu du siècle. L'industrialisation a indubitablement entraîné l'enrichissement d'une partie toujours plus nombreuse de la bourgeoisie, mais sans entraîner pour autant un appauvrissement corrélatif de la noblesse.

La noblesse belge s'adapta sans difficultés au monde moderne. Elle s'associa au nouveau régime politique, bien que la souveraineté nationale diminuât considérablement le rôle traditionnel dévolu au monarque. De même, les nobles s'adaptèrent à l'économie moderne, dont le centre de gravité se déplaçait de plus en plus du secteur agricole vers les activités industrielles, commerciales et financières. Ce rapprochement des valeurs bourgeoises menaçait l'identité traditionnelle de la noblesse. La vie associative permit aux nobles d'entretenir une conscience aristocratique. Au cours du XIX^e siècle, des cercles nobles se créèrent dans la plupart des grandes villes belges.

Au XX^e siècle, l'effet de deux guerres mondiales, celui de la grande dépression des années trente et surtout l'inflation ininterrompue allaient ébranler nombre de fortunes familiales bien assises, y compris dans les milieux aristocratiques. Le rentier du XIX^e siècle disparut de la scène. Mais une fois de plus, l'étonnante faculté d'adaptation de la noblesse se manifesta. Les années trente virent la création de l'*Association de la Noblesse du Royaume de Belgique*. Pour une part en vue de permettre aux familles nobles en difficulté de se maintenir. Mais plus encore afin de redéfinir l'identité et le rôle de la noblesse dans un monde démocratique et industrialisé.

Au bout d'un demi-siècle, on peut dire qu'une nouvelle fois le processus d'adaptation de la noblesse au monde moderne s'est déroulé avec succès. La noblesse actuelle s'est engagée à fond dans la vie professionnelle. Disposant au départ de précieux atouts, elle entend y exceller. Mais cette réussite sociale n'est elle-même qu'un moyen en vue de réaliser la raison d'être de la noblesse, qui est le service d'autrui (*noblesse oblige*).

Cette adaptation réussie doit aussi beaucoup au fait que la Belgique est l'un des rares pays au monde où la noblesse est restée ouverte. En assimilant constamment de nouveaux membres, la noblesse belge est restée représentative des élites belges. Elle a de ce fait conservé toute sa force d'attraction.

Orientation bibliographique

Les mises au point successives rédigées par le professeur Léopold GENICOT entre 1962 et 1985 forment le meilleur aperçu qui soit sur la noblesse médiévale. Tout en nuances, ces essais successifs se prêtent mal au résumé. La dernière de ces synthèses, éditée dans le *Bulletin de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, 61 (1975) 45-68 et reprise sous une forme allégée dans le *Bulletin trimestriel de l'Association de la noblesse du royaume de Belgique* 162 (1985) 110-125, mentionne les études antérieures. Il faut les lire conjointement, car chacune d'elles contient de fréquentes allusions et des renvois implicites aux précédentes. Pour l'époque bourguignonne, les multiples travaux de w. PARAVICINI font autorité. Citons entre autres l'article (rédigé en français) paru dans les *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden* 95 (1980) 298-314.

Les principautés belges médiévales ont fait par ailleurs l'objet d'études particulières. Citons, pour le duché de Brabant, celle de P. BONENFANT et G. DESPY dans *Le Moyen Age* 64 (1958) 27-66 et l'article de synthèse de R. van UYTVEN dans *Bijdragen tôt de geschiedenis* 59 (1976) 93-122. Depuis, E. van ERMEN a défendu une thèse de doctorat à la K.U. Leuven sur la noblesse brabançonne du XII^e au XIV^e siècle, tandis que p. DE WIN consacrait plusieurs contributions à la noblesse brabançonne et bourguignonne du XV^e siècle. Le dernier en date de ses articles, paru dans *De Leiegouw* 29 (1987) 101-109 renvoie à ses travaux antérieurs. En 1968, E. WARLOP publiait *De Vlaamse adel vóór 1300*, traduit depuis en anglais. Le duché de Gueldre peut se flatter d'avoir été étudié par J.M. van WINTER, *Ministerialiteit en ridderschap in Gelre en Zutphen* (1962). Le comté de Hainaut a fait l'objet de l'attention particulière de L. VERRIEST, en dernier lieu dans *Noblesse, chevalerie, lignages* (1959). Il faut y ajouter l'article fouillé de G. WYMANS dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etats* 70 (1977) 75-94 et la belle mise au point de D. DERECK dans le *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à M.-A. Arnould*: 1 (1983) 583-597. Pour la principauté de Liège, il faut se référer à l'introduction d'E. PONCELET dans l'édition de j. de HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de la Hesbaye*: 3 (Bruxelles 1931) I-CCLXXI. Quant au comté de Namur, il a été étudié de main de maître par L. GENICOT, *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge*: 2. *Les hommes - La noblesse* (1960).

Les historiens se sont malheureusement moins préoccupés de la noblesse moderne et contemporaine. Nous renvoyons à cet effet à notre étude *La noblesse belge depuis la fin du Moyen Age*, éditée conjointement avec cet *Armoriai*, et qui comporte une ample bibliographie.